



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2025-2026

TARIFS DES REDEVANCES MENSUELLES POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS

RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS et RÉSIDENTS-CHERCHEURS

LES PRIX MENSUELS SONT ÉTABLIS POUR UN SEJOUR DU 1^{ER} JOUR AU DERNIER JOUR DU MOIS CALENDRAIRE

Chambres	Individuelle	Double/ (2 personnes)	Studio/ (2 personnes)
ETUDIANTS - formation initiale	590 € ⁽⁶⁾	720 €	940 €
CHERCHEURS ET POST-DOC	710 €	820 €	1020 €

Tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2024 (plus de 93 jours)

- L'admission n'est effective qu'après le versement avant la date indiquée sur l'email, et au plus tard un mois avant votre arrivée :
 - du dépôt garantie-dommages équivalent à un mois de redevance par chambre ou studio
 - de la redevance (ou demi-redevance pour une arrivée après le 15) pour le 1^{er} mois du séjour, selon les indications précisées au point 2.

Pour tout paiement par virement, il est obligatoire d'en envoyer une preuve à notre service comptable - compta@fbl-paris.org - (par ex : copie de l'ordre de virement mentionnant le nom de l'étudiant).
- La redevance est payable, chaque mois, et sans rappel, avant le 5 du mois en cours pour les prochains mois :
 - Une arrivée avant le 16 du mois donne lieu au paiement d'une redevance complète pour le mois. Une arrivée à partir du 16 du mois donne lieu au paiement d'une demi-redevance pour le mois considéré.
 - Un départ avant le 16 du mois donne lieu au paiement d'une demi-redevance et un départ à partir du 16 du mois donne lieu au paiement d'une redevance entière.

LES VERSEMENTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS :

- **par virement** au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôtre (tous frais d'opération à la charge de l'expéditeur) :
Domiciliation : LA BANQUE POSTALE - Centre de Paris - 75900 PARIS CEDEX 15 FRANCE
Code IBAN :

FR49	2004	1000	0101	9391	5H02	032
------	------	------	------	------	------	-----

Code BIC : PSSTFRPPPAR
- **Par virement ou carte bancaire pour les mois suivant votre arrivée.**
- **Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**

- Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse admin@fbl-paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
- Le jour du départ, la chambre doit impérativement être libérée et les clés remises aussitôt à la réception, avant midi.
- Le dépôt garantie-dommages est remboursé, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées en retournant à notre service comptable (compta@fbl-paris.org) le document ci-joint « Remboursement caution garantie-dommages ». Ce dépôt est remboursé après contrôle des lieux, effectué du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du service compétent.

Merci d'adresser toute question relative aux paiements et remboursements à l'adresse suivante : compta@fbl-paris.org

- La fondation a mis en place un système de réduction de redevance, pour les étudiants admis par la Fondation Biermans-Lapôtre à la Cité Internationale Universitaire de Paris **par le biais des commissions d'admissions belge et luxembourgeoise**. Cette réduction éventuelle de **100 euros par mois** est basée sur un dossier tenant notamment compte des revenus. (admin@fbl-paris.org)



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADÉMIQUE 2025-2026

7^{ème} étage

TARIFS DES REDEVANCES MENSUELLES POUR LES RÉSIDENTS PERMANENTS RÉSIDENTS-ÉTUDIANTS et RÉSIDENTS-CHERCHEURS

LES PRIX MENSUELS SONT ÉTABLIS POUR UN SÉJOUR DU 1^{ER} JOUR AU DERNIER JOUR DU MOIS CALENDRAIRE

Chambres	Individuelle	Studio/ (2 personnes)
ETUDIANTS - formation initiale	550 € ⁽⁶⁾	940 €
CHERCHEURS ET POST-DOC	670 €	1020 €

Tarifs applicables à partir du 1^{er} Septembre 2025 (plus de 93 jours)

- L'admission n'est effective qu'après le versement avant la date indiquée sur l'email, et au plus tard un mois avant votre arrivée :
 - du dépôt garantie-dommages équivalent à un mois de redevance par chambre ou studio
 - de la redevance (ou demi-redevance pour une arrivée après le 15) pour le 1^{er} mois du séjour, selon les indications précisées au point 2.

Pour tout paiement par virement, il est obligatoire d'en envoyer une preuve à notre service comptable - compta@fbl-paris.org - (par ex : copie de l'ordre de virement mentionnant le nom de l'étudiant).
- La redevance est payable, chaque mois, et sans rappel, avant le 5 du mois en cours pour les prochains mois :
 - Une arrivée avant le 16 du mois donne lieu au paiement d'une **redevance complète** pour le mois. Une arrivée à partir du 16 du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** pour le mois considéré.
 - Un départ avant le 16 du mois donne lieu au paiement d'une **demi-redevance** et un départ à partir du 16 du mois donne lieu au paiement d'une **redevance entière**.

LES VERSEMENTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS :

- **par virement** au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôtre (tous frais d'opération à la charge de l'expéditeur) :
Domiciliation : LA BANQUE POSTALE - Centre de Paris - 75900 PARIS CEDEX 15 FRANCE
Code IBAN :

FR49	2004	1000	0101	9391	5H02	032
------	------	------	------	------	------	-----

Code BIC : **PSSTFRPPPAR**
 - **Par virement ou carte bancaire pour les mois suivant votre arrivée.**
 - **Aucun paiement en espèces ne sera accepté.**
- Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse admin@fbl-Paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
 - Le jour du départ, la chambre doit impérativement être libérée et les clés remises aussitôt à la réception, avant midi.
 - Le dépôt garantie-dommages est remboursé, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées en retournant à notre service comptable (compta@fbl-paris.org) le document ci-joint « Remboursement caution garantie-dommages ». Ce dépôt est remboursé après contrôle des lieux, effectué du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du service compétent.
 - La fondation a mis en place un système de réduction de redevance, pour les étudiants admis par la Fondation Biermans-Lapôtre à la Cité Internationale Universitaire de Paris **par le biais des commissions d'admissions belge et luxembourgeoise**, valable pour une année, à raison de **100 euros par mois**, et sur la base des revenus. (admin@fbl-paris.org)

Merci d'adresser toute question relative aux paiements et remboursements à l'adresse suivante : compta@fbl-paris.org